UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

Notre pays traverse actuellement une période difficile sur le plan budgétaire. Des mesures s'imposent. Or il existe des alternatives aux choix opérés par le gouvernement Arizona. Des alternatives qui placent la justice sociale et une répartition équitable de la prospérité au cœur des priorités, sans perdre de vue les intérêts des travailleurs.

Dans ce flyer: une meilleure perception et utilisation des impôts existants

FIN DES SUBVENTIONS INUTILES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES	**€ 4,93 MILLIARDS**
FIN DES CONSTRUCTIONS FISCALES BANCALES	**€ 15,18 MILLIARDS**
STATUT CORRECT AVEC DES COTISATIONS CORRECTES POUR TOUS	**€ 2,19 MILLIARDS**
MEILLEURE PERCEPTION ET UTILISATION DES IMPÔTS EXISTANTS	**€ 2,37 MILLIARDS**
Réduire l'écart de TVA	€ 0,75 milliard
Lutter contre la fraude fiscale	€ 0,7 milliard
Limiter le recours à la consultance	€ 0,38 milliard
IMPÔTS ÉQUITABLES	**€ 5,31 MILLIARDS**

= PLUS DE 29 MILLIARDS D'ALTERNATIVES!

CSC

Un budget dans lequel **vous comptez**

UNE MEILLEURE PERCEPTION ET UTILISATION DES IMPÔTS EXISTANTS

2,37 MILLIARDS D'EUROS

LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE: 750 MILLIONS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Actuellement, certaines personnes peuvent détourner la législation afin de soustraire certains revenus à l'impôt. La disposition générale anti-abus en matière fiscale doit empêcher les contribuables de recourir à des montages artificiels dans le but d'éluder l'impôt, alors qu'il est évident qu'il est question de fraude fiscale.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? Des montages fiscaux complexes permettent aux contribuables fortunés et aux entreprises d'échapper à des impôts dont d'autres doivent s'acquitter. La difficulté à faire respecter les règles actuelles nuit à l'équité et sape la crédibilité du système fiscal.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite renforcer l'article 344 du Code des impôts sur les revenus afin de permettre à l'administration fiscale de lutter plus efficacement contre les avantages fiscaux indus. L'administration fiscale pourrait ainsi voir « au-delà du montage fiscal ». Lorsqu'elle identifie un avantage fiscal de ce type, le contribuable devrait prouver que la construction repose sur de véritables motifs économiques.

RÉDUIRE L'ÉCART DE TVA: 1,42 MILLIARD D'EUROS

De quoi s'agit-il? L'écart de TVA correspond à la différence entre la TVA qui devrait être perçue conformément à la réglementation en vigueur et la TVA que les pouvoirs publics perçoivent effectivement. En Belgique, cet écart s'élevait à environ 12,3% de la TVA théoriquement due en 2023, soit près de 5 milliards d'euros d'impôts dus qui n'aboutissent pas dans les caisses de l'Etat.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? La fraude, les erreurs et les défaillances dans la perception des impôts privent les pouvoirs publics de recettes fiscales importantes. En outre, les entreprises qui s'acquittent correctement de la TVA subissent une concurrence déloyale de la part de celles qui se soustraient à leurs obligations.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite renforcer le contrôle et la perception de la TVA, notamment en s'appuyant davantage sur la facturation électronique. L'objectif est de ramener l'écart de TVA belge au moins au niveau de la moyenne européenne, sans augmenter les taux de TVA (7%).

LIMITER LE RECOURS À LA CONSULTANCE: 200 MILLIONS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Les services publics et les entreprises publiques consacrent chaque année des montants importants à des consultants externes pour des missions de conseil, des projets informatiques et d'autres prestations. Selon la Cour des comptes, les dépenses de consultance s'élèvent en moyenne à plus de 841 millions d'euros par an.

Pourquoi voulons-nous limiter ce système? Le recours excessif à des consultants externes peut s'avérer plus coûteux que l'exécution de ces mêmes missions par le personnel propre de l'administration. Celle-ci perd en outre son expertise interne, ce qui la rend, à long terme, encore plus dépendante des prestataires externes.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite instaurer un cadre plus strict pour le recours à la consultance, en comparant préalablement les coûts et en limitant le nombre de missions externes. Nous voulons renforcer l'expertise au sein de l'administration et, pour les projets informatiques, recourir davantage à des opérateurs publics tels que Smals, Egov et Ypto.

MAIS QU'EN EST-IL ALORS?

Les recettes estimées sont-elles réalistes?

Oui, les recettes estimées sont réalistes. L'écart de TVA et les possibilités existantes d'évasion fiscale montrent qu'une partie des recettes fiscales est aujourd'hui perdue. Toutefois, les recettes estimées dépendent de l'efficacité des contrôles, de la réglementation et de sa mise en œuvre. Des pays comme la Pologne et le Portugal s'en sortent bien mieux que nous.

L'administration fiscale peut-elle imposer ces mesures?

Des contrôles plus ciblés, un renforcement de la disposition générale anti-abus ou encore la facturation électronique récemment introduite peuvent rendre la perception plus efficace. Investir dans une administration fiscale performante peut s'avérer rentable grâce aux recettes supplémentaires générées.

Les pouvoirs publics n'ont-ils donc pas besoin d'expertise externe?

L'expertise externe peut être utile lorsque des compétences spécifiques font temporairement défaut. La CSC souhaite cependant réduire la dépendance structurelle à l'égard de services de consultance externe coûteux et réinvestir dans le développement de l'expertise interne au sein des pouvoirs publics.